

Protection sociale complémentaire : les agents de l'État se prononceront le 26 janvier

INFO MILITANTE Publié jeudi 13 janvier 2022 / par Valérie Forgeront, L'Info Militante

Agents de l'État Protection sociale PSC

Le projet d'accord portant sur la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC), en matière de santé, dans le versant de l'État, découlant de la loi de transformation d'août 2019 (et de l'ordonnance du 17 février 2021), a été présenté le 6 janvier aux organisations syndicales dont la FGF-FO. Le texte, que le gouvernement conçoit comme l'ultime version et qui a fait l'objet d'âpres négociations depuis plusieurs mois, est ouvert à la signature jusqu'au 26 janvier. En cas de validation, des négociations sur le

volet prévoyance s'ouvriraient sous un mois promet-il. La réforme prévoit que les employeurs publics, dont l'État, participent à la PSC à hauteur de 50 % d'un montant de référence d'ici à 2026, et dès 2024 à l'État. Depuis le 1^{er} janvier, ce dernier verse aux agents 15 euros par mois au titre d'une PSC que le gouvernement aimerait bien faire passer pour une amélioration salariale, tandis qu'il a gelé, comme depuis cinq ans, leur traitement indiciaire.



La FGF-FO donnera sa réponse le 21 janvier

La FGF-FO prend acte des avancées produites par la négociation concernant la participation syndicale au comité paritaire de pilotage de la réforme, note que le panier de soins a été nettement amélioré (par rapport à celui du privé) et souligne les améliorations obtenues sur le plan de la solidarité intergénérationnelle. Pour les retraités, l'âge de plafonnement des cotisations est ainsi ramené de 85 ans à 75 ans et le plafond de la cotisation à 175 % du tarif de la cotisation d'équilibre du contrat collectif et non plus 200 %. Reste que « l'adhésion obligatoire » à un contrat collectif pose problème, souligne Christian Grolier pour la FGF-FO, dont le bureau fédéral se prononcera sur le texte le 21 janvier. Du côté de la territoriale, une réunion entre les syndicats et les employeurs publics – lesquels arguent du coût de la PSC pour les collectivités – est prévue le 12 janvier. Le 15 décembre, lors d'un conseil supérieur (CSFPT) plusieurs syndicats, dont FO, avaient qualifié le projet PSC des employeurs de « scandaleux » et exigé l'ouverture de négociations, « les montants et conditions de prise en charge (...) étant indigents ». FO rappelle entre autres que « les employeurs proposent 15 euros de participation pour la santé et 5,42 euros pour la prévoyance ».

VALÉRIE FORGERONT

Journaliste à L'inFO militante



L'INFO MILITANTE



Sur le même sujet

Crise ou pas, des contre-réformes à l'assaut de l'État

Certes, elles n'ont pas occupé le devant de la scène pendant la période estivale, néanmoins les réformes concernant la sphère publique ont continué à se déployer, ainsi la loi de transformation, adoptée le 6 août 2019 bien que rejetée par les syndicats du public, dont FO.

Comité Confédéral National de la CGT Force Ouvrière : Résolution

Réuni les 2 et 3 octobre 2014 à Paris, le CCN de la CGT Force Ouvrière reprend et défend l'ensemble des revendications des résolutions du XXII^e Congrès confédéral de Montpellier (14 au 18 février 2011) et des derniers CCN.

Revendications FO pour refonder la Sécurité Sociale sur ses valeurs, préface de Jocelyne Marmande

À l'automne 2015, au moment où se célébrait le 70^e anniversaire de l'ordonnance du 04 octobre 1945 instituant la Sécurité sociale, Force Ouvrière a rappelé l'histoire de sa construction, l'origine de ses valeurs et son évolution, directement issue du Programme du Conseil National de la Résistance.

ACTUALITÉS

Toute l'actualité
InFO militante
Communiqués de FO
Éditoriaux de FO
Dossiers
Rapports financiers

VOS DROITS

Les Chiffres utiles
Votre Fiche de paye
Tous vos droits
Veille juridique
L'InFO des CSE
Consommation
Vos impôts

NOS ACTIONS

Le groupe FO au CESE
Campagnes
Entre Militants
Outils syndicaux
Vidéos & Interviews
« Bienvenue dans le monde du travail »

Rechercher sur le site

Qu'est-ce que FO ?

Pourquoi adhérer

Adhérer à FO

NOTRE NEWSLETTER

Votre email >



[Voir la page de l'UD >](#)

[Choisir un autre lieu >](#)